



**Norme
internationale**

ISO 6426-2

**Vocabulaire horloger —
Partie 2:
Définitions technico-commerciales**

*Horological vocabulary —
Part 2: Technical and commercial definitions*

**Troisième édition
2026-02**

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Termes associés au temps	1
5 Termes associés aux instruments de mesure du temps	1
6 Termes associés aux dispositifs et composants essentiels	4
6.1 Alimentation	4
6.2 Base de temps	5
6.3 Affichage	6
7 Termes associés aux fonctions (voir l'Annexe A)	7
7.1 Affichage du temps	7
7.2 Chronographe	7
7.3 Sonnerie ou alarme	7
7.4 Calendrier	8
7.5 Autres fonctions	9
7.6 Fonctions spécifiques aux montres connectées	11
8 Termes associés aux composants	11
8.1 Composants du mouvement	11
8.2 Composants de l'habillage	14
9 Termes associés à la marche de l'instrument de mesure du temps	16
Annexe A (informative) Fonctions, indications et dispositifs additionnels reliés à ces fonctions	19
Bibliographie	20
Index	21

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 114, *Horlogerie*, sous-comité SC 9, *Définitions techniques*.

Cette troisième édition annule et remplace la seconde édition (ISO 6426-2:2002), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle comporte également l'Amendement ISO 6426-2:2002/Amd.1:2012 et le Rectificatif technique ISO 6426-2:2002/Cor.1:2003.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- ajout de nouvelles définitions;
- révision de définitions;
- modification de la structure de la norme;
- transfert du Tableau 1 dans la nouvelle [Annexe A](#).

Une liste de toutes les parties de l'ISO 6426 peuvent être trouvées sur le site internet de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document définit les termes technico-commerciaux, tandis que les définitions technico-scientifiques, relatives principalement à la marche des instruments de mesure du temps, sont données dans l'ISO 6426-1.

Les termes et définitions donnés dans ce document, destinés plus particulièrement au grand public, sont intentionnellement simplifiés, notamment en ce qui concerne ceux qui sont relatifs à la marche de l'instrument de mesure du temps.

En cas d'ambiguïté, il convient de se reporter aux définitions des termes correspondants de l'ISO 6426-1, qui sont plus détaillées.

Les termes qui ne prêtent pas à confusion et qui figurent dans d'autres documents spécialisés, n'ont pas été repris dans ce document.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Vocabulaire horloger —

Partie 2: Définitions technico-commerciales

1 Domaine d'application

Le présent document définit les principaux termes utilisés en horlogerie.

Les termes et définitions s'appliquent aux instruments de mesure du temps et aux dispositifs qui s'y rapportent.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

4 Termes associés au temps

4.1 temps

milieu indéfini où paraissent se dérouler irréversiblement les exigences dans leur changement, les événements et les phénomènes dans leur succession

Note 1 à l'article: À ce milieu correspond une grandeur, t , permettant, dans une échelle de temps, le classement chronologique des événements.

4.2 date

instant dans une échelle de temps

Note 1 à l'article: Dans l'usage courant, l'indication de ce terme recouvre l'indication de l'année, du mois, du jour de la semaine et du jour du mois (quantième).

5 Termes associés aux instruments de mesure du temps

5.1 instrument de mesure du temps

instrument indiquant l'heure ou mesurant la durée, séparément ou simultanément

5.2 instrument horaire

instrument de mesure du temps indiquant l'heure

5.3

compteur

instrument de mesure du temps mesurant des durées

Note 1 à l'article: Un compteur n'indique pas l'heure.

5.4

programmateur

instrument de mesure du temps muni d'un ou de plusieurs dispositifs permettant la commande d'opérations à des intervalles de temps prédéterminés

5.5

programmateur horaire

programmateur incluant les fonctions d'un instrument horaire

5.6

montre

instrument horaire conçu pour être porté et pour fonctionner dans toutes les positions

5.7

montre stop

compteur de temps portatif permettant la mesure des durées

5.8

horloge

pendule

pendulette

régulateur

instrument horaire qui n'est pas destiné à être porté mais plutôt utilisé dans une certaine position

5.9

instrument horaire mécanique

instrument horaire dont les composants essentiels suivants sont exclusivement mécaniques: énergie motrice, résonateur et son entretien, et affichage de l'heure

5.10

instrument horaire électrique

instrument horaire comprenant une source d'énergie électrique et un système d'entretien électromécanique du résonateur (comportant un contacteur mécanique, c'est-à-dire excluant toute commande électronique du résonateur)

5.11

instrument horaire à cellule solaire

instrument horaire qui utilise l'énergie lumineuse comme source d'énergie électrique

5.12

instrument horaire électronique

instrument horaire comprenant un résonateur entretenu par commande électronique

5.13

instrument horaire à balancier-spiral

instrument horaire dont la base de temps comporte un résonateur à balancier-spiral

5.14

instrument horaire à quartz

instrument horaire dont la base de temps comporte un résonateur à quartz

5.15

instrument horaire à diapason

instrument horaire dont la base de temps comporte un résonateur à diapason métallique entretenu électromagnétiquement

5.16

instrument horaire numérique à quartz

instrument horaire équipé d'une base de temps à quartz dont l'affichage est assuré de façon numérique

5.17

instrument horaire analogique à quartz

instrument horaire équipé d'une base de temps à quartz dont l'affichage est assuré par des aiguilles

5.18

instrument horaire analogique et numérique à quartz

instrument horaire possédant une base de temps à quartz et combinant un affichage analogique (aiguilles) et un affichage numérique (chiffres)

5.19

instrument horaire à petite aiguille des secondes

instrument horaire équipé d'une aiguille des secondes dont l'axe est séparé de l'axe des heures et des minutes

5.20

instrument horaire multifonction

instrument horaire équipé de fonctions complémentaires à celles indiquant les heures, les minutes, les secondes, la date et le jour

5.21

instrument horaire radio-contrôlé

instrument horaire qui peut recevoir un signal de temps de référence et réguler automatiquement l'heure et le calendrier conformément au signal reçu

5.22

montre squelette

montre dont l'habillage permet d'observer par transparence le mouvement, ce dernier comportant des parties ajourées ou des parties transparentes laissant apparaître les mécanismes

5.23

montre à tourbillon

montre comportant une cage tournante qui porte tous les organes de l'échappement et, en son centre, l'organe régulateur (balancier-spiral) comme base de temps

Note 1 à l'article: Le pignon d'échappement tourne autour de la roue des secondes qui est fixe. La cage fait généralement un tour par minute et, en tournant, elle minimise les écarts de marche dans les positions verticales.

5.24

montre à carrousel

montre comprenant un dispositif similaire au tourbillon, mais dont la cage est commandée par la roue de moyenne

5.25

chronographe

instrument horaire comportant un compteur de temps permettant de mesurer et d'afficher des intervalles de temps indépendamment de la conservation et d'indiquer l'heure

Note 1 à l'article: Un chronographe peut également comporter un dispositif d'enregistrement.

5.26

montre connectée

montre capable de traiter l'information et de communiquer (émettre et recevoir) avec des appareils périphériques

5.27

montre résistant aux chocs

montre apte à résister à un choc mécanique

Note 1 à l'article: Pour plus d'informations, voir l'ISO 1413.